

**PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES
PREFECTURE DE LA CHARENTE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**REHABILITATION DE LA LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE A 225 000 VOLTS
ENTRE LES POSTES DE FLEAC (16) ET DE NIORT (79)**

En application de l'arrêté inter-préfectoral du 9 décembre 2015, il sera procédé du 4 janvier 2016 au 5 février 2016 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire de 30 communes, 11 dans le département de la Charente (FLEAC, VINDELLE, MARSAC, SAINT-GENIS-D'HIERSAC, BIGNAC, GENAC, MARCILLAC-LANVILLE, MONS, ORADOUR, LUPSAULT, LES GOURS) et 19 dans le département des Deux-Sèvres (COUTURE-D'ARGENSON, VILLEMAIN, AUBIGNE, CREZIERES, PAIZAY-LE-CHAPT, CHERIGNE, ASNIERES-EN-POITOU, BRIOUX-SUR-BOUTONNE, PERIGNE, CELLES-SUR-BELLE, SAINTE-BLANDINE, MOUGON, THORIGNE, FRESSINES, VOUILLE, LA CRECHE, CHAURAY, SAINT-GELAIS, NIORT), à une enquête publique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réhabilitation de la ligne électrique aérienne à 225 000 volts Fléac (16)-Niort (79),
- et portant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de 4 communes en Charente (FLEAC, VINDELLE, MARSAC, SAINT-GENIS-D'HIERSAC) et de 6 communes en Deux-Sèvres (BRIOUX-SUR-BOUTONNE, PERIGNE, MOUGON, FRESSINES, VOUILLE, LA CRECHE).

La demande de RTE (Réseau de Transport d'Electricité), constituée conformément aux dispositions du décret du 11 juin 1970 modifié relatif à la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité nécessitant l'établissement de servitudes, du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Pendant cette période, les pièces du dossier, soit sous format papier, soit sous format CD-ROM, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies précitées des deux départements concernés, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront être également adressées par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de BRIOUX-SUR-BOUTONNE, Place du Champ de Foire (79 170), siège de l'enquête, ou par voie électronique en indiquant précisément en objet « *Réhabilitation ligne Fléac-Niort* » à l'adresse E-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Une commission d'enquête a été désignée par Mme le Président du Tribunal Administratif de POITIERS. Elle est composée de trois membres titulaires, M. François MEHAUD, expert foncier agricole et immobilier, choisi comme président, M. Michel GUYARD, cadre dirigeant à la retraite, Mme Marie-Antoinette GARCIA, attachée principale de préfecture en retraite, et d'un membre suppléant, M. Jean-Michel PRINCE, retraité de l'Education Nationale. L'un au moins des membres de la commission d'enquête recevra les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de BRIOUX-SUR-BOUTONNE (79, siège de l'enquête)

- Lundi 4 janvier 2016 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 22 janvier 2016 de 14 heures à 17 heures
- Vendredi 5 février 2016 de 14 heures à 17 heures

Mairie de PERIGNE (79)

- Mercredi 13 janvier 2016 de 14 heures à 17 heures

Mairie de MOUGON (79)

- Mercredi 20 janvier 2016 de 14 heures à 17 heures

Mairie de FRESSINES (79)

- Jeudi 28 janvier 2016 de 14 heures à 17 heures

Mairie de VOUILLE (79)

- Samedi 30 janvier 2016 de 9 heures à 12 heures
- Mardi 2 février 2016 de 14 heures à 17 heures

Mairie de LA CRECHE (79)

- Vendredi 15 janvier 2016 de 14 heures à 17 heures

Mairie de FLEAC (16)

- Lundi 4 janvier 2016 de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 4 février 2016 de 14 heures à 17 heures

Mairie de VINDELLE (16)

- Mardi 12 janvier 2016 de 14 heures à 17 heures

Mairie de MARSAC (16)

- Samedi 9 janvier 2016 de 9 heures à 12 heures

Mairie de SAINT-GENIS-D'HIERSAC (16)

- Mercredi 27 janvier 2016 de 14 heures à 17 heures

Mairie de MARCILLAC-LANVILLE (16)

- Mercredi 3 février 2016 de 9 heures à 12 heures

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

Le présent avis, le résumé non technique de l'étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront publiés sur le site Internet de la Préfecture des Deux-Sèvres (<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques-et-arretes-complementaires-hors-enquetes-publiques>) et sur celui de la Préfecture de la Charente (www.charente.gouv.fr).

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté inter-préfectoral du 9 décembre 2015 mentionné, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public dans les 30 mairies concernées, au bureau de l'environnement de la Préfecture des Deux-Sèvres (☎ 05.49.08.69.51) ainsi qu'au bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales de la Préfecture de la Charente (☎ 05.45.97.61.89) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Dès réception de ces documents dans les préfectures des Deux-Sèvres et de la Charente, ils seront également mis en ligne sur les sites Internet indiqués.

Des informations sur le dossier de l'enquête pourront être demandées au responsable du projet de Réseau de transport d'électricité (RTE), Centre développement et ingénierie Nantes, 75 boulevard Gabriel Lauriol BP 42 622 – 44 326 NANTES Cedex (tél. : 02 40 67 30 00).

La déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme ou la décision motivée refusant cette déclaration sera prise par la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Les informations relatives à l'enquête seront aussi consultables sur le site Internet de RTE à l'adresse suivante : www.rte-france.com/projet-fleac-niort